



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

FEVRIER 2008

REVISION DU RESEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORTS : UNE OPPORTUNITE POUR RENFORCER LA DIMENSION MARITIME ?

Note technique pour la réunion Aquamarina du 26 mars 2008

1/ Le Réseau TransEuropéen de Transports (RTE-T) a été établi par décision du Conseil et du Parlement en juillet 1996. Depuis cette date, il a connu deux évolutions majeures :

- en 2001, avec l'introduction des Ports,
- en 2004, suite au Livre Blanc sur l'avenir des transports à l'horizon 2010, pour l'adapter - entre autres - à la nouvelle dimension d'une Union Européenne élargie.

2/ La révision de 2004 a été l'occasion d'introduire les Autoroutes de la Mer (ADM) dans le RTE-T. Les ADM bénéficient de 3 sources de cofinancement communautaire au titre du budget de l'UE :

- Marco Polo, pour aider au lancement du service maritime, au titre du report modal,
- le budget RTE-T pour les infrastructures et les études préalables,
- le FEDER.

Les orientations RTE-T de 2004 ont introduit les ADM comme projets prioritaires et les ont définies comme projets transfrontaliers. En conséquence, le règlement financier les traite au même titre que les segments transfrontaliers des infrastructures terrestres.

En 2007, la Commission a nommé un coordonnateur pour accélérer la mise en œuvre des ADM. Il s'agit de M. Luis Valente de Oliveira.

3/ La prochaine étape de la révision du RTE-T est 2010. Pour la préparer, la Commission européenne va publier un Livre Vert fin-2008. Sur la base d'études prévisionnelles sur les évolutions de trafics, elle tentera d'estimer les besoins à l'horizon 2030 et d'en déduire les priorités européennes dans ce domaine pour la période budgétaire 2014-2020. Ainsi le Livre Vert s'inscrit-il dans le contexte de la budget review 2008-2009 qui concerne l'ensemble des politiques communautaires. Sa publication ouvrira une période de concertation entre la Commission et les Etats.

4/ Au cours du premier semestre 2008, la Commission souhaite recueillir les avis et les propositions des autres acteurs concernés, dont les Régions, qui nourriront sa réflexion pendant la période de rédaction du Livre Vert. La CRPM est donc invitée à y contribuer. Il ne s'agit pas à ce stade de proposer de nouveaux axes/corridors prioritaires, comme la CRPM et ses Commissions géographiques l'avaient fait en 2003/2004 lors de la dernière révision, mais d'inviter à prendre en compte de nouveaux concepts ou critères de priorisation, adaptés à la nouvelle situation logistique de l'Europe dans le monde et des Régions dans l'Europe. A titre d'exemples :

- plus grande différenciation territoriale : plus grande prise en compte de critères comme l'accessibilité,
- adaptation des Autoroutes de la mer et du Short Sea Shipping à la nouvelle géographie des trafics,
- tarification des infrastructures au service des investissements respectueux de l'environnement (mer, train, canaux),
- adaptation aux contraintes énergétiques découlant du changement climatique.